

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

EXE10

AVENANT N°2<sup>1</sup>

**A - Identification de l'autorité délégante.**



Ville MÉTROPOLE DE LYON

Représentée par Mme la Maire  
Place de la Nation - CS4002  
69518 Vaux-en-Velin cedex

**B - Identification du délégataire.**

**PEOPLE AND BABY**

9 avenue Hoche  
75008 PARIS  
SIRET : 479 182 750 00667  
Tel : 01 70 74 41 23  
E-mail : Marches-publics@people-and-baby.com

**C - Objet du contrat d'affermage.**

- Objet du contrat d'affermage :

**CONVENTION D'AFFERMAGE N°18DSP1**

**EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT MULTI- ACCUEIL DU JEUNE ENFANT AU SEIN DU  
GROUPE SCOLAIRE RENE BEAUVERIE A VAULX-EN-VELIN**

- Date de la notification du contrat d'affermage : 26/07/2019
- Durée d'exécution : 5 ans
- Le nouveau prix par berceau est : 2 193,63 € modifié par l'avenant n°1

**D - Objet de l'avenant.**

- Modifications introduites par le présent avenant :

Afin de se conformer aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité, obligations nées de la loi n°2021-1109 du 25 août 2021, le contrat est ainsi modifié :

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, le délégataire doit prendre les mesures nécessaires permettant :

- d'assurer l'égalité des usagers vis-à-vis du service public ;
- de respecter les principes de laïcité et de neutralité du service public dont l'exécution lui est confiée.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

- Lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, le délégataire veille à ce que ses salariés ou toutes autres personnes sur lesquelles il exerce une autorité, un pouvoir hiérarchique ou un pouvoir de direction :
- s'abstiennent de manifester leurs opinions politiques ou religieuses ;
  - traitent de façon égale toutes les personnes, en particulier les usagers du service ;
  - respectent la liberté de conscience et la dignité de ces personnes.

Le délégataire veille également à ce que les personnes auxquelles il confie une partie de l'exécution du service, objet de la présente DSP (Délégation Service Public), respectent les obligations susmentionnées. Le délégataire doit à cet égard communiquer à l'autorité délégante chaque contrat de sous-traitance ou de sous-concession qui aurait pour effet de faire participer le sous-traitant ou le sous concessionnaire à l'exécution du service public.

Le respect de ces principes se fait sous le libre contrôle de l'autorité délégante. L'acheteur pourra effectuer des contrôles inopinés sur les sites d'exécution du service public confiés au délégataire et à ses éventuels sous-traitants pour vérifier le respect de ces obligations.

Tout manquement constaté et avéré aux obligations en matière de laïcité et de neutralité donnera lieu à l'application d'une pénalité d'un montant forfaitaire de 300 €, sans mise en demeure préalable.

En cas de manquements répétés aux prescriptions de cet article, la convention d'affermage pourra être résiliée pour faute.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière:  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

### E - Signature du délégataire.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PEOPLE AND BABY		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature de l'autorité délégante

A Vaux-en-Velin, le .....

**La Maire,**

**Hélène GEOFFROY**

### G - Notification de l'avenant au délégataire.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*